

Ne sous-estimons pas l'“Europe de la sécurité intérieure”

On ne l'a pas beaucoup relevé: parmi les multiples annonces d'Ursula von der Leyen à l'aube de son second mandat à la tête de la Commission européenne figurent le doublement des effectifs de l'agence Europol, chargée d'appuyer les États membres en matière de criminalité, et le triplement des effectifs de gardes-frontières européens, qui dépendent de l'agence Frontex. Cela tombe plutôt bien, pourtant: le trafic de stupéfiants est au cœur de l'actualité et les frontières sont perçues depuis longtemps comme un point faible de l'Europe.

On peut comprendre après tout que de telles annonces soient occultées par d'autres aspects de l'actualité européenne, comme l'effort de défense à accomplir face aux tensions géopolitiques. Mais le peu de retentissement de mesures aussi spectaculaires – en attendant la nouvelle stratégie européenne de sécurité intérieure pour 2025-2029, à paraître ce mois-ci – a une autre explication: nous continuons d'associer la sécurité aux compétences des États ou de leurs régions sans voir que l'Union européenne intervient activement dans la protection des frontières, la coopération policière, l'harmonisation du droit pénal ou encore la prévention du terrorisme.

L'exemple frappant d'Anis Amri

Dans cet ensemble, la question des frontières a une place à part: outre qu'elle relève à la fois de la sécurité et de l'immigration, elle revient souvent sur le devant de la scène pour des raisons tragiques. La France et l'Allemagne ont été marquées depuis l'année dernière par plusieurs crimes commis par des étrangers: dans chacun de ces cas, on a beaucoup incriminé l'“Europe-passoire”. Quant au reste de l'action de l'Union



européenne, personne n'en entend parler malgré des réalisations considérables, comme le mandat d'arrêt européen.

Est-ce à dire que tout fonctionne bien dans cette “Europe de la sécurité intérieure”? Non, bien sûr. Conçue initialement pour compenser les effets de la libre circulation entre États membres, elle est parfois allée au-delà (par exemple en matière de terrorisme) mais, parfois aussi, a pris du retard. L'édifice de Schengen, dès l'origine, comprenait une longue série de mesures de coopération policière et pénale: comment concevoir que des criminels se déplacent libre-

ment tandis que chaque État membre mènerait isolément sa politique de sécurité? Comment abolir les frontières intérieures sans se mettre d'accord sur des règles de contrôle de la frontière extérieure, devenue commune à tous les États membres? C'est tout cela que l'Union met en place, mais progressivement et avec parfois des lacunes criantes. Un exemple frappant: Anis Amri, l'auteur tunisien de l'attentat de décembre 2016, à Berlin, avait utilisé pas moins de 14 identités différentes au sein de l'espace Schengen, ce qui lui permettait de se déplacer sans obstacles. C'est pourquoi l'Union

européenne a engagé un effort colossal, voici près de dix ans, en matière de systèmes d'information biométriques. Dans un autre ordre d'idées, le Pacte européen sur les migrations et l'asile, adopté l'année dernière, représente un progrès considérable: alors qu'on l'a souvent présenté comme laxiste, il instaure des procédures obligatoires de contrôle et d'enregistrement biométrique des étrangers qui entrent dans l'Union européenne irrégulièrement, généralement après une traversée maritime.

Le budget d'Europol doublé

Cependant, face aux menaces contemporaines, l'invisibilité même de l'“Europe de la sécurité intérieure” n'est pas la moindre de ses faiblesses. C'est d'abord un problème de légitimité démocratique: lorsque le budget d'Europol a presque quadruplé en vingt ans – et la présidente von der Leyen annonce maintenant son doublement – il serait légitime que le citoyen le sache. Le deuxième problème, c'est que cette invisibilité fausse le débat public: elle conforte notre vieux réflexe de se tourner vers l'État sans vraiment réfléchir aux solutions européennes. Tout le monde

admet aujourd'hui la nécessité d'une politique européenne de défense, pourtant une mission régaliennne par excellence: pourquoi n'en serait-il pas ainsi en matière de sécurité intérieure? À l'évidence, plusieurs thèmes s'y prêtent.

Europe-passoire pour les trafiquants

Le premier est celui du trafic de stupéfiants. Même si le phénomène n'est pas partout aussi prononcé qu'en Belgique et aux Pays-Bas, où certaines organisations criminelles se sentent désormais assez puissantes pour s'en prendre directement à l'État, la plupart des États membres